

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Motion des Pays / PETR d'Occitanie à destination de l'État dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Les Pays et Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Énergie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sols), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure l'État.

Nous entrons à présent dans le vif du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) conclu entre les territoires de projet et les préfetures. Nos services respectifs se sont accordés sur une procédure à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,
- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les tâches qui sont ainsi confiées aux Pays et PETR pour les années à venir, sont supérieures à ce qu'ils devaient assurer précédemment, dans le cadre du Contrat de Ruralité. Par ailleurs, la pénurie de personnel dont nous souffrons tous requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs. Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations.

À ce jour, l'État ne verse aux Pays et PETR aucune aide pour soutenir cette ingénierie technique, et donc financière (la seconde dépendant de la première en termes de gestion). Lors d'une rencontre avec l'ancien Ministre de la Cohésion des Territoires, l'Association Nationale des Pays et Pôles (ANPP) avait pointé cette question, réclamant des moyens nouveaux, ce dont Monsieur Joël GIRAUD avait pris bonne note pour lancer une réflexion et apporter une réponse.

Malgré toute notre bonne volonté et notre profond engagement au service de nos territoires respectifs, sans subventions étatiques au fonctionnement des Pays et PETR, nous allons rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable qui nous empêchera de mettre en œuvre le CRTE tel que voulu par le gouvernement.

Nous sollicitons dès lors, par la présente motion, des aides spécifiques qui pourraient passer par un avenant au CRTE, et une insertion dans la maquette globale, ainsi que ses déclinaisons annuelles, afin de préserver l'ingénierie de projet nécessaire à la bonne application dudit contrat. Etant entendu que nos structures ne visent pas à recruter davantage (trop compliqué, trop risqué et pas forcément utile), mais simplement à maintenir l'existant sur lequel s'appuient d'ores et déjà les territoires de projet et de contractualisation.

Nous saisissons enfin l'opportunité de cette motion pour demander aux services de l'Etat que soient précisées les attentes de ce dernier en matière de transition écologique au vu des projets retenus, pour encourager une association plus étroite des Pays et PETR à la sélection des projets ayant vocation à être intégrés au CRTE, afin que cette inscription représente, pour les porteurs, une réelle plus-value.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la motion présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président,

Jean ARCAS

